

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Portant tableau annuel d'avancement de grade – Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès
au grade de adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Le Maire de MOZAC,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°015 du 18 mars 2021.relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°81 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 3 mars 2021 pour 6 ans ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

A R R È T E

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>M. BEN MAKHTI Mohamed</i>	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	
<i>M. HORN Jacques</i>	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	2	
<i>M. BOUB Khier</i>	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	3	

Total des agents promouvables : 5

Nombres d'hommes : 4

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 3

Nombres d'hommes : 3

Nombre de femmes : 0

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Mozac, le 18 février 2025

Le Maire,
Par délégation du Maire,
Sandrine LOPES
Directrice Générale Adjointe



Le Maire



Marc REGNOUX

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Portant tableau annuel d'avancement de grade – Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès
au grade de adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Le Maire de MOZAC,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°015 du 18 mars 2021.relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°81 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 3 mars 2021 pour 6 ans ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

A R R È T E

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>M. BEN MAKHTI Mohamed</i>	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	
<i>M. HORN Jacques</i>	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	2	
<i>M. BOUB Khier</i>	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	3	

Total des agents promouvables : 5

Nombres d'hommes : 4

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 3

Nombres d'hommes : 3

Nombre de femmes : 0

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Mozac, le 18 février 2025

Le Maire,
Par délégation du Maire,
Sandrine LOPES
Directrice Générale Adjointe



Le Maire



Marc REGNOUX

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Portant tableau annuel d'avancement de grade – Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès
au grade de technicien principal de 2ème classe

Le Maire de MOZAC,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°015 du 18 mars 2021.relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°81 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 3 mars 2021 pour 6 ans ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRÊTE

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. CHEVALIER Frédéric	Technicien territorial	Technicin territorial principal de 2ème classe	1	Examen professionnel

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Mozac, le 9 juillet 2025

Le Maire,
Par délégation du Maire,
Le Maire Sandrine LOPES
Directrice Générale Adjointe




Marc REGNOUX